

**PROCES VERBAL
Conseil Municipal
De La Couture-Boussey**

Séance du 5 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de La Couture-Boussey légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de séance de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 18
- Présents : 11
- Votants : 16

Présents : M. Sylvain BOREGGIO, **Maire**,

M. Francis DAVOUST, M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Nadine HANNE, M. Michel

LAMI, **Adjoint**,

M. David DEGENETAIS, M. Cédric LARCHER, M. Jean-Marie LUCIANI, M. Jean-Pierre

OSMONT, Mme Khadija VACHEZ, et Mme Corinne WILHELMY **Conseillers municipaux**.

Absents / excusés : Mme Elodie BREARD donne pouvoir à Francis DAVOUST

Mme Muriel DESRAYAUD donne pouvoir à Michel LAMI

M. Sébastien MERTZ

Mme Marie-Christine MICHEL donne pouvoir à Corinne WILHELMY

Mme Laurence NICOLAS donne pouvoir à Jean-Pierre NICOLAS

Mme Jocelyne PASQUIER

Mme Sandrine SALESSES, donne pouvoir à Nadine HANNE

Secrétaire de séance : Jean-Marie LUCIANI

ORDRE DU JOUR

- 📁 Finances – Demandes de subventions (Fonds de concours / FIPD)
- 📁 Finances – Location du matériel communal- Modalités et tarification
- 📁 Finances – Vente de biens
- 📁 Bibliothèque – Règlement intérieur
- 📁 Rapport des commissions
- 📁 Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Finances – Demandes de Subventions

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que différents travaux envisagés par la commune peuvent faire l'objet de demande de subvention au titre des fonds de concours de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie.

Les projets sont :

- Achat d'un gilet pare-balles pour la Police Municipale pour 566.56 € HT
- Achat d'un Pistolet à Impulsion Electrique pour 5 754.65 € HT
- Achat de 5 prises et d'un coffret forain pour 7 067.50 € HT

Il propose de demander des subventions selon les plans de financement suivants :

| Projet | Conseil départemental | EPN | Auto-financement |
|--|-----------------------|------------|------------------|
| Gilet pare-balles pour la PM | 169.97 € | 198.00 € | 198.59 € |
| Achat d'un Pistolet à Impulsion Electrique | | 2 877.00 € | 2 877.65 € |
| Achat de 5 prises et d'un coffret forain | | 3 533.75 € | 3 533.75 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation des quatre projets sus mentionnés

APPROUVE les devis présentés par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de
 - 198.00 € pour l'achat des gilets pare-balles pour la Police Municipale,
 - 2877.00 € pour l'achat d'un Pistolet à Impulsion Electrique
 - 3 533.75 € pour l'achat de 5 prises et d'un coffret forain

AUTORISE le Maire à solliciter le Conseil départemental de l'Eure pour une subvention au titre du FIPD d'un montant de 169.970 € pour l'achat d'un gilet pare-balles pour la PM.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces projets.

Finances – Location du matériel communal- Modalités et tarification

Monsieur le Maire informe qu'il n'existe aucune formalité dans le cadre du prêt ou de la location de matériels communaux mis à disposition, ni lors de casse ou perte.

Matériels stockés à la grange :

Table plastique, pieds pliants = 9
 Chaises plastiques empilables = 109
 Bancs en bois type école = 22
 Tables bois démontable = 11 plateaux et 11 pieds
 Barnums type Vitabris 4.5X3M = 4
 Barnums Bleu (ancien) 3X6M = 3

Bénéficiaires :

Les associations de la commune pourront bénéficier du matériel en prêt,
 Les locations se feront sur les week-ends uniquement, du vendredi après-midi au lundi matin.
 Elles sont réservées aux couturiots,

Tarifs proposés

| Matériel | Prêt | Location (euros) Forfait minimum de 15 euros |
|--|---------------------|---|
| Cat 1- Table plastique, pieds pliants | Associations LCB | 3 |
| Cat 1- Chaises plastiques empilables | | 1 |
| Cat 1- Bancs en bois type école | | 2 |
| Cat 1- Tables bois démontable | | 3 |
| Cat 2- Barnums type Vitabris | | 30 |
| Cat 2- Barnums Bleu (ancien) | | 30 |

En cas de dégradation du matériel, le bénéficiaire devra rembourser à la commune :

Cat 1 En cas de dégradation du matériel, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune, sur présentation de la facture, le prix de la réparation ou de son remplacement.

Cat 2 En cas de détérioration, la somme de 100.00 euros, en cas de dégradation, la somme de 200.00 euros, en cas de destruction ou disparition, la somme de 400.00 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les bénéficiaires pour les modalités de prêt et locations,

APPROUVE les tarifs présentés,

APPROUVE la fiche de prêt / location et le règlement annexés à la présente délibération.

PRECISE que ces modalités seront applicables dès le 1^{er} septembre 2024, pour toutes les nouvelles demandes,

ANNULE ET REMPLACE toutes les délibérations précédentes.

Finances - Vente de biens

La Commune de La Couture Boussez a acquis au cours des années passées des véhicules et matériels pour les besoins des services municipaux. Il s'agit de procéder à la vente des biens qui ne répondent plus aux besoins des services. Pour cela soit la vente est organisée par ses soins (elle fait alors l'objet en amont d'une information au public par le biais d'une publication par voie de presse) soit elle se fait aux enchères via une plate-forme en ligne par le biais du site de la société AGORASTORE, situé 142 rue de Charonne, 75011 PARIS. Cette seconde solution est plus efficace économiquement.

Ce site interviendra comme un intermédiaire mettant en relation un vendeur (collectivité ou entreprises privées) et un acheteur. L'inscription sur le site est gratuite pour les internautes. Une commission sur les ventes réalisées sera perçue par AGORASTORE.

La vente ne deviendra parfaite que lorsque l'offre d'achat correspondant à l'enchère la plus élevée sera acceptée par la personne publique qui aura la responsabilité de l'encaissement. En tout état de cause, si les enchères n'atteignent pas le montant de la valeur de réserve, le bien sera retiré de la vente. La remise du matériel, préalablement soumis au contrôle technique emportera le transfert de propriété. Les acquéreurs ne pourront donc se prévaloir de tout événement pouvant survenir postérieurement pour engager la responsabilité de La Commune de La Couture Boussez. En l'absence de contrôle technique en cours de validité, la vente sera exclusivement réservée aux professionnelles de l'automobile.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation sur le commerce électronique et les autres obligations légales et réglementaires en vigueur ;

Considérant que les biens concernés par la vente sont :

| Modèle /véhicule | Immatriculation | Valeur de réserve | Mise à prix |
|--|------------------------|--------------------------|--------------------|
| Machine pour application de peinture | Sans objet | 3 500.00 € | 1 000.00 € |
| Distributeur / épandeur d'engrais | Sans objet | 2 000.00 € | 1 000.00 € |
| Pulvérisateur Cornu (phyto) | Sans objet | 500.00 € | 300.00 € |
| Four | Sans objet | 5 000.00 € | 3 000.00 € |
| Trancheuse | Sans objet | 600.00 € | 200.00 € |
| Robot cuisine | Sans objet | 2 000.00 € | 1 000.00 € |
| Chambre Franstal (Cellule de refroidissement) | Sans objet | 2 000.00 € | 1 000.00 € |

DELIBERE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 – approuve la réforme des biens ;

ARTICLE 2 – approuve le principe d'une vente de biens réformés par le biais de la plate-forme d'enchères en ligne dénommée « Agorastore » ;

ARTICLE 3 – approuve le contrat à intervenir avec AGORASTORE et autorise Monsieur le Maire à le signer ;

ARTICLE 4 – approuve et autorise la vente de matériels ci-dessus désignés et la vente à l'acheteur proposant le prix correspondant à l'enchère la plus élevée et supérieur à la valeur de réserve,

ARTICLE 5 – autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs aux biens mis en vente.

Bibliothèque/ Médiathèque – Règlement intérieur

Monsieur le Maire informe que la mise en place du règlement intérieur de la bibliothèque / Médiathèque communale est nécessaire.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Rapport des commissions

- Francis DAVOUST fait un retour sur les travaux en cours :
 - Rue d'Ezy, ne reste que les poteaux des télécoms à retirer
 - Rue des masures ; l'entreprise quia effectuer les travaux de réseaux pour les nouvelles maisons, va revenir pour la remise en état des trottoirs.

Il précise que le jury des Villes et Villages Fleuris est venu faire sa visite le lundi 1^{er} juillet dernier. La commune a postulé pour obtenir la 3^{ème} fleur. Les jurés ont également donné des conseils, notamment pour la végétalisation du cimetière.

- Michel LAMI fait le retour des conseils d'école :
 - Ecole maternelle :

L'effectif à la rentrée sera de 70 élèves. Les 3 classes sont maintenues. A partir de la rentrée prochaine des séances d'empathie seront mise en place. Pour les sorties à la bibliothèque, 'est la bibliothécaire qui viendra chercher les élèves avec une bénévole.

Le bilan des projet et sorties 2023/2024 est fait.

- Ecole élémentaire :

L'effectif à la rentrée sera de 122 élèves, répartis sur 6 classes. L'enseignant qui quitte l'école du fait de la fermeture de classe part à Ivry-La-Bataille.

Les élus proposent de ne pas utiliser l'une des deux classes, anciennes maternelles. Cela permettra leur rénovation progressive.

La coopérative scolaire a dû compenser une perte financière. En effet, l'entreprise chargée des photos scolaires à fermer.

- Nadine HANNE indique que
 - L'audition de l'école de musique qui s'est tenu le 22 juin a été une belle réussite. Environ la moitié des élèves se sont produit.
 - Le 14 juillet se déroule « les belles mécaniques » sur la friche.
 - Le 20 et 21 juillet se tient la fête communale
 - L'association des anciens travailleurs a lancé les invitations pour une sortie au cabaret, le 13 octobre.

Autres informations :

- Monsieur le Maire, et Jean-Marie LUCIANI, présentent le rapport (RPQS) du SIAVE 2023. Il est relevé un taux de rendement inférieur. En effet, une fuite sur le réservoir d'Ezy-sur-Eure a été difficile à repérer.
- Jean-Marie LUCIANI fait remarquer la rénovation des bancs extérieurs. Cette rénovation, faite en régie concerne pour le moment environ la moitié du parc. L'abri bus de BousseY a également été rénové.
- Nadine HANNE interpelle sur l'entretien de haies rue des Pastouriaux. Rue d'Anet également certains végétaux empiètent sur les trottoirs ou voies publiques. La Police municipale et les services techniques suivent ce dossier.
- Une vigilance est à apporter sur « le clos aux allemands ». En effet, l'entretien n'est pas fait et les herbes sont très hautes. Le risque de feu est présent. Monsieur le maire va se rapprocher des propriétaires.
- Khadija VACHEZ signale un autre problème de végétaux qui débordent. Rue du parc, des arbres de riverains appuient sur les fils de télécom.
- Elle indique que le ramassage des poubelles n'est à priori pas systématique. A suivre
- Khadija VACHEZ indique qu'un habitant de BousseY lui a fait part de traitements dans les champs voisins de son habitation. Il devrait passer en mairie pour connaître le propriétaire de ce champ.
- Des riverains inquiets ont signalé un campement au Bois Fleuri. Monsieur le maire rassure tout le monde et précise qu'il s'agit d'un camp de scouts qui occupe une parcelle privé cet été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures30 minutes

Conseil municipal du 5 juillet 2024

| | | | |
|------------|-----------------|------------------------|-------------------------------------|
| BOREGGIO | Sylvain | Maire | |
| DAVOUST | Francis | Adjoint au Maire | |
| NICOLAS | Laurence | Adjointe au Maire | Donne pouvoir à Jean-Pierre NICOLAS |
| NICOLAS | Jean-Pierre | Adjoint au Maire | |
| HANNE | Nadine | Adjointe au Maire | |
| LAMI | Michel | Adjoint au Maire | |
| BREARD | Elodie | Conseillère Municipale | Donne pouvoir à Francis DAVOUST |
| DEGENETAIS | David | Conseiller Municipal | |
| DESRAYAUD | Muriel | Conseillère Municipale | Donne pouvoir à Michel LAMI |
| LARCHER | Cédric | Conseiller Municipal | |
| LUCIANI | Jean-Marie | Conseiller Municipal | |
| MERTZ | Sébastien | Conseiller Municipal | Absent |
| MICHEL | Marie-Christine | Conseillère Municipale | Donne pouvoir à Corinne WILHELMY |
| OSMONT | Jean-Pierre | Conseiller Municipal | |
| PASQUIER | Jocelyne | Conseillère Municipale | Absente |
| SALESSES | Sandrine | Conseillère Municipale | Donne pouvoir à Nadine HANNE |
| VACHEZ | Khadija | Conseillère Municipale | |
| WILHELMY | Corinne | Conseillère Municipale | |